



Ville d'Ath
Val de Dendre

Département du Développement territorial
Aménagement du Territoire - Urbanisme
Rue de Pintamont 54 - 7800 Ath

T. 068 68 10 80
F. 068 68 10 89
urba@ath.be - www.ath.be

AV IMMOBILIER

Chaussée de Bruxelles, 10

7500 Tournai

Vos réf. : Rue des Cureurs, 25

Nos réf. : **25/786**

INFORMATIONS NOTARIALES

Formulaire

Madame, Monsieur,

En réponse à votre demande de renseignements réceptionnée en date du 30/10/2025 relative à un bien sis **Rue des Cureurs, 25 à 7801 Irchonwelz**, cadastré **10^e division, section A n°361K2** et appartenant [REDACTED] nous avons l'honneur de vous adresser ci-après les informations visées à l'article D.IV.99 du Code du Développement Territorial :

Le bien en cause est situé en :

- zone d'habitat le long d'une ligne ferroviaire existante au Plan de secteur Ath – Lessines – Enghien;
- Régime d'assainissement collectif au Plan d'Assainissement par sous-bassin hydrographique de la Dendre occidentale ;
- aléa très faible au vu de la carte de l'aléa d'inondation par débordement des cours d'eau et par ruissellement ;
- dans le périmètre visé à la carte archéologique ;
- dans la formation carbonatée « Calcaire du Carbonifère sous couverture » à l'atlas du karst wallon au sens de l'article D.IV.57, 3° ;

Le bien en cause a fait l'objet d'un permis d'urbanisme n° 22/018-0 délivré (Octroi Collège) le 28/01/2022 à Monsieur [REDACTED] (51035A0361/00K002) visant à rénover la façade et démolir et reconstruire une annexe ;

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'urbanisation ;

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucune déclaration urbanistique ;

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis d'environnement ;

Le bien en cause n'a pas fait l'objet d'une déclaration de classe 3 ;

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun permis unique ;

Aucune infraction n'a été constatée par procès-verbal ;

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme n°2 ;

Le bien en cause n'a fait l'objet d'aucun certificat d'urbanisme n°1 ;

Remarques

- En ce qui concerne les constructions construites sur le bien, aucune garantie ne peut être donnée sur le fait qu'elles soient toutes couvertes par un permis en bonne et due forme.



Wallonie



- Le bien pourrait être grevé d'emprise en sous-sol ou de servitude de ce type, il y a lieu de s'adresser aux sociétés gestionnaires.
- Afin que les actes notariés puissent être passés sans retard et pour respecter le délai prévu dans le CoDT, il nous est impossible de vous fournir les renseignements relatifs à l'équipement de la voirie concernée en matière d'eau et d'électricité. Nous vous invitons à prendre contact avec les sociétés d'impétrants concernées. Ces derniers peuvent être consultés via www.klim-cicc.be
- Il existe des règles relatives à la péremption des permis d'urbanisme.
- L'existence d'un certificat d'urbanisme ne dispense pas de demander et d'obtenir le permis d'urbanisme.
- Il existe sur le territoire d'Ath un Règlement Général de Police.

Dans le cadre de la perception de redevance pour la délivrance de documents administratifs fixées par le Conseil communal du 15 mai 2025, **une facture vous sera envoyée par le service communal des taxes.**

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de nos salutations distinguées.

Pour le Collège,

Le Directeur général

Guillaume Defert



Le Bourgmestre

Florent Van Grootenbrulle

